



Justine Thomas veille à ce que la commune respecte tous les critères de sélection.

S i on veut se baigner en Corse, c'est à Ajaccio qu'il faut aller selon le label pavillon bleu. Sur l'île, on compte seulement deux plages et deux ports qui ont obtenu le label ces deux dernières années.

La plage du Trottel a été labellisée en 2017 et cette année, c'est le cadre idyllique de la Terre sacrée qui s'est vu décerner le précieux label azur.

Hier matin, la ville ainsi qu'un des membres de l'organisation se sont donné rendez-vous pour un contrôle des plages.

"Deux sites ont été labellisés et nous vérifions ensemble que tous les critères sont respectés. L'occasion de faire un rappel s'il manque des petites choses", explique Justine Thomas, animatrice de campagne au Pavillon bleu.

"C'est une mission réussie pour la ville, puisque les deux lieux respectent l'inté-

gralité des critères imposés. Pour obtenir le titre, la commune doit en faire la demande et présenter les plages qu'elle souhaite voir labelliser. Un jury est mis en place pour étudier les dossiers et accorder, ou non, le label.

Nathalie Ruggeri 2^e adjointe au maire se félicite: "Cela prouve que nous avons une gestion des eaux de baignades de qualité mais pas que. Pour obtenir le label pavillon bleu, il faut vraiment répondre à un tas de critères. Nous avons postulé l'année dernière car ces deux plages sont équipées pour être labellisées" (lire ci-contre).

Une plus-value pour les touristes

Pour voir flotter le pavillon bleu, il s'agit de rassembler un ensemble de critères.

"Bien sûr nous souhaitons que cela se développe, mais il faut que les plages s'y prêtent.



Le service environnement et des espaces aménagés de la ville d'Ajaccio ainsi qu'un des membres de pavillon bleu effectuent le contrôle des deux plages labellisées.

PHOTOS PIERRE-ANTOINE FOURNILL

Par exemple, pour le moment nous ne proposons pas la plage du Ricanto car il y a des petites choses à régler encore, et l'obtention ne serait, à mon avis, pas envisageable pour cette année. Nous pensons tenter le coup l'année prochaine", souligne l'élue.

Touristes, insulaires, no-

tamment des personnes à mobilité réduite, attachent davantage d'importance à tout ce qui peut améliorer leur environnement.

"Un sondage a été effectué en 2016 et justement nous avons remarqué que 80% des Français choisissent leurs destinations en fonction du label pour leurs vacances d'été", explique Justine.

"Après l'avoir obtenu, il faut le garder"

Le Trottel bénéficie en plus du label d'un équipement sur mesure et une handiplage, ce qui permet d'aider les personnes handicapées tout au long de la journée.

Pavillon bleu, aujourd'hui est une étiquette. Cela permet aux populations de savoir s'ils se trouvent sur une plage saine et surveillée.

C'est bien d'obtenir le drapeau bleu, plus difficile de le pérenniser au fil des saisons.

"Nous faisons tout pour respecter la demande et garder le titre que nous avons reçu", affirme Caroline Garaudel, chef de pôle démarches environnementales pour la ville d'Ajaccio.

Tous les ans, une patrouille est organisée et si l'un des critères impératifs n'est pas respecté, alors la plage peut se voir retirer le label, jusqu'à l'année suivante.

A. LEONELLI

399

C'est le nombre de plages qui ont obtenu leur label en France. En Corse, il est possible d'apercevoir les drapeaux bleus sur les seules plages du Trottel et de la Terre sacrée, ainsi que dans deux ports à savoir Solenzara et Saint-Florent. La ville candidate peut-être pour une nouvelle plage en 2019, au Ricanto.

LE CHIFFRE



Les clés pour obtenir la labellisation

Pour être labellisé, il faut d'abord être candidat. Et ensuite satisfaire à des exigences drastiques. Quatre grands critères sont à respecter pour pouvoir obtenir le précieux label.

■ Toutes les communes Pavillon bleu doivent mettre en place cinq actions d'éducation à l'environnement dont au moins deux directement sur la plage labellisée.

■ Le tri sélectif d'au moins 3 types de matériaux sur la plage ou à proximité (100 m) est un critère impératif, tout comme : la

gestion des ordures, la présence de pou-

belles sur les plages.

■ Le Pavillon bleu prend en compte la qualité de l'eau de baignade qui doit être en qualité "excellente" à partir des analyses des quatre dernières années.

■ Elle prend également en compte l'accessibilité de la plage aux personnes à mobilité réduite, qui est un critère essentiel du Pavillon bleu.

Mais aussi d'autres critères comme la sécurité ou encore l'entretien, font également partie de la liste.

A. L.